



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Bureaux : Rue Neuve 38^a

BIENNE, le 24 juin 1887.

Le congrès des délégués ouvriers des 5 et 6 courant dont nous avons publié dans notre dernier numéro un résumé du procès-verbal, a déployé une activité qui pourra servir d'exemple aux congrès futurs des associations patronales, si toutefois ces dernières finissent par se former comme nous l'espérons.

On a vu, par le nombre et l'importance des questions qui y ont été traitées, que les deux journées qu'a duré le congrès ont été bien remplies, et cela d'autant plus que les associations comprenant des ouvriers de langue allemande et française, tout le débat a eu lieu dans les deux langues, grâce à des traductions faites séance tenante des propositions formulées ainsi que des discours prononcés.

Mais n'y a-t-il pas, dans cette ampleur donnée dès maintenant au champ d'action de la Fédération horlogère un certain danger ; et ne serait-il pas plus utile de restreindre, pour le début, aux points les plus urgents et les plus immédiatement réalisables, une activité qui, embrassant trop à la fois peut-être, risquerait de tout effleurer sans pouvoir rien mener à bien ?

Les sections ouvrières de la Fédération horlogère ont un effectif total, bien reconnu et bien classé par professions de 9000 membres environ. Si l'on ajoute à ce chiffre un certain nombre de syndicats organisés mais qui, constitués pour leur propre compte et n'ayant pas encore fondu leur action dans celle de la Fédération constituent des forces isolées, on arrive, il est vrai, au chiffre approximatif de 11 à 12,000.

C'est un fort respectable contingent ; et ce groupement relativement considérable, réalisé en quelques mois d'un travail persévérant, est la meilleure réponse que l'on puisse faire aux objections décourageantes de ceux qui prétendent que la grande masse de notre population ouvrière horlogère reste indifférente au mouvement fédératif.

Mais, d'après des statistiques rigoureusement établies, le nombre total des ouvriers travaillant dans l'industrie horlogère suisse serait de 40,000. Les 11 à 12,000 fédérés sont donc une imposante minorité, nous le reconnaissions ; mais, en tenant même compte de l'augmentation de force qui résultera de l'organisation fédérative lorsqu'elle sera régie par la loi organique qui lui manque encore, cette minorité, tant forte soit-elle, est impuissante à imposer à l'ensemble, dans tous les cas, l'acceptation de ses décrets et la soumission aux mesures que certaines circonstances l'appellent à prendre d'urgence.

C'est donc à augmenter le nombre des adhérents, que la plus grande somme d'activité possible devrait être employée.

Jusqu'ici, les membres du Comité central provisoire, nommés à la suite du congrès du 23 janvier ont travaillé, en exécution du mandat spécial qui leur avait été donné, à créer et à organiser les sections ouvrières dans leurs régions respectives. Ils ont été puissamment secondés dans cette tâche par les comités des syndicats déjà existants au début et le succès obtenu par la réunion de ces efforts, peut être considéré comme très réjouissant, étant donné surtout le peu de temps qui s'est écoulé depuis le début de ce travail considérable.

Le Comité central définitif dont les membres sont à la veille d'être désignés par leurs différentes localités, va se trouver en présence d'une très grande tâche. Le fonctionnement régulier de l'organisation fédérative aura pour conséquence, croyons-nous, de remettre aux mains du Comité central de nouvelles compétences, exercées actuellement par les divers syndicats chaque fois qu'une question intéressant leurs membres d'une localité quelconque, s'imposait à leur attention. De cette centralisation de certains pouvoirs prévue dès l'origine, mais qui n'est pas bien déterminée ni bien définie encore, naîtra, pour le Comité central, de nou-

velles responsabilités comportant un surcroît de travail qui pourra diminuer le temps déjà insuffisant que les membres du Comité central provisoire ont pu consacrer au travail de propagande et d'organisation.

Or, nous envisageons comme un point capital et urgent, l'augmentation rapide du nombre des ouvriers adhérents à la Fédération horlogère. En dehors des conflits sur les questions de salaires et de baisses principalement, qui peuvent surgir d'une façon souvent inattendue et qui demandent naturellement à être examinés sans retard et résolus au plus vite, la plus grande somme d'activité et d'une activité dévorante, doit, selon nous, être employée à fortifier les syndicats par l'augmentation de leurs effectifs.

C'est dans cette direction que les comités des associations ouvrières pourront rendre à la cause fédérative le service le plus signalé qu'on puisse lui rendre : celui d'avoir contribué à lui donner la force du nombre, force irrésistible et bienfaisante lorsqu'elle est au service d'une noble et juste cause.

Si dans certaines régions les organisations ouvrières s'appliquent à tous les corps de métiers, groupent un nombre respectable d'ouvriers et ont un fonctionnement régulier et normal, nous croyons savoir que dans d'autres régions l'apathie des uns, l'égoïsme des autres ou certaines circonstances locales ont empêché, jusqu'ici, la constitution de groupements solides. Eh bien, l'un des devoirs les plus pressants de la Fédération ouvrière, est de répondre par une aide effective et efficace, aux appels qui lui viennent de ces régions où la masse des ouvriers paraît être peu consciente de ses intérêts les plus chers.

Pour le faire sans risquer de compromettre d'autres parties essentielles du travail d'organisation, il serait utile, croyons-nous, de choisir un petit nombre d'ouvriers capables, ayant l'habitude du

travail de propagande, connus de leurs camarades et méritant leur confiance, et de leur donner comme mission spéciale, unique et urgente, de se consacrer absolument, d'une façon continue et pour un temps déterminé, à l'œuvre de la propagande.

Nous soumettons cette idée à l'examen des divers organes de la Fédération ouvrière et nous ne craignons pas d'affirmer qu'une campagne d'un mois, menée vigoureusement et intelligemment par un petit groupe de propagandistes, donnera des résultats plus féconds que six mois d'un travail accompli, comme c'est le cas jusqu'ici, par des hommes qui doivent déjà consacrer leurs loisirs et une partie de leur temps aux autres branches de l'activité fédérative et à chacun desquels on demande beaucoup plus que le travail d'un seul individu ne peut produire.

Quand les ouvriers membres de la Fédération seront 20,000, il faudra bien que les indifférents et les sceptiques prennent au sérieux un mouvement qui n'a pas de précédent dans nos annales horlogères et qui puisera, dans les nécessités qui l'on fait naître, les conditions de force et de durée qui lui sont nécessaires.

Nous examinerons dans notre prochain numéro, d'autres points discutés au congrès ouvrier.

QU'EST-CE QU'UN PATRON?

Qu'est-ce qu'un patron? Voilà une réflexion que beaucoup d'ouvriers doivent se communiquer entre eux dès aujourd'hui, en vertu du revirement qui s'est produit au congrès ouvrier le 5 courant; en les acceptant, dans le sein de certaines sections ouvrières. Cette grave décision, ayant été traitée dans le numéro 25 de ce journal comme article de fond, touchant des points que nous ouvriers devrions mieux étudier avant de prendre des décisions aussi capitales.

Un patron est un individu qui réalise un bénéfice sur les travaux qu'il fait exécuter à un ou à plusieurs autres individus travaillant sous sa direction.

Ce n'est pas le moment d'en venir à avoir des discensions dans notre Fédération horlogère; a-t-elle été établie sur les bases mixtes ou ouvrières? Nous répondons hardiment, elle doit être et doit rester dans sa première base, c'est-à-dire Fédération ouvrière; puis que les chefs d'atelier et fabricants s'unissent entre eux et fondent leur Fédération patronale.

Toute désertion au drapeau fédératif et toute capitulation, dénoteraient chez celui ou ceux qui s'en rendront coupables un fond d'indifférence et de manque de courage préjudiciable à la collectivité, ce qui nous enlèverait tout pouvoir de lutter pour conserver au moins notre salaire actuel déjà si minime.

Ouvriers, malgré la liberté dont nous jouissons dans notre pays, la population ouvrière est aussi souffrante que dans les pays où le despotisme règne, car partout l'organisation du travail laisse à désirer; est-ce la classe laborieuse qui doit se soumettre à toutes les fluctuations de l'offre et de la demande, comme une simple marchandise, supportant sa grande part des pertes que le capitaliste ou le patron peut ressentir dans ses opérations ou spéculations?

Que de fois est-il arrivé à l'un de nous d'être obligé de prendre du travail à des prix dérisoires, grâce à cette concurrence effrénée et peu intelligente de ceux qui spéculent sur la baisse des salaires. Un exemple entre plusieurs et jugez:

Une fabrique d'horlogerie ayant chez elle toute les parties rassemblées, ne peut arriver à obtenir assez de plantages d'échappements de son atelier et doit recourir à ces petits ateliers, dont les patrons font partie des syndicats mixtes acceptés par notre Fédération.

Cette fabrique paie à ses ouvriers les pivots cylindre et les achèvements cylindre à des prix auxquels les ouvriers gagnent largement leur vie, ceux qui veulent travailler; mais parmi ces petits ateliers certain patron paie à ses ouvriers le même travail à un prix tel qu'il réalise chaque jour, et par ouvrier un bénéfice de 1 à 2 fr., sans tenir compte des autres profits.

Eh bien, nous envisageons que ces petits patrons-là ne sont pas à leur place dans la partie ouvrière de la Fédération horlogère; ils comprendront avec un peu de réflexion, que leur devoir est d'en sortir et que leur place naturelle est dans la partie patronale de la Fédération.

Nous pourrions tenir une longue échelle là-dessus, seulement arrêtons-nous, quitte, s'il le faut, à y revenir.

Travailleurs, nous ne faillirons pas à notre tâche, rejetons tout ce qui peut nous diviser, répudions toute participation dans les luttes politiques et religieuses, pour ne suivre que le drapeau de notre *Fédération ouvrière* ainsi que celui du *travail*, cherchant à préparer les voies à une organisation rationnelle du travail, basée sur une entière *solidarité* de tout producteur et cherchant à obtenir quelques améliorations en lui préparant une vie moins sombre pour l'avenir, ainsi qu'un plus grand développement dans notre industrie.

J. B.-B.

Brevets d'invention.

Le mouvement en faveur des brevets, prend des proportions qui font bien augurer du succès définitif. Nos populations horlogères, si directement intéressées au succès de la votation du 10 juillet prochain, ne restent pas indifférentes. Après le congrès ouvrier des 5 et 6 courant, à St-Imier, où l'adhésion au principe de l'introduction des brevets fut votée par acclamations, une assemblée des comités de toutes les associations ouvrières de la Chaux-de-Fonds, a pris une résolution dans le même sens.

— Ensuite d'une initiative prise par M. F. Schlatter, député à Madretsch, 185 députés au Grand Conseil bernois ont donné leur adhésion à la proclamation suivante:

« Le 10 juillet prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur une disposition additionnelle à l'art. 64 de la constitution fédérale. Son vote rendra possible l'élaboration d'une loi fédérale sur la protection des dessins, modèles et inventions, ou bien il anéantira les espérances de milliers de citoyens et portera un coup fatal à certaines industries. Le canton de Berne est tout particulièrement intéressé au sort de cette loi. Les 17 mille citoyens bernois qui vivent avec leurs familles de l'industrie horlogère demandent instamment la protection que la loi a pour but d'accorder; cette protection est également dans l'intérêt de la sculpture en bois de l'Oberland, des fabriques d'armes et de munitions, de l'industrie céramique de Heimberg et d'autres industries oberlandaises, ainsi que de l'agriculture.

« Ces considérations engagent les députés, représentants des industries sus-nommées et de l'agriculture, à donner leur adhésion au projet proposé par l'autorité fédérale et à en recommander l'acceptation au peuple bernois. »

— Le Comité central de la Société du *Grütti*, dans un appel aux sections de la Société, engage celles-ci à participer à la propagande en faveur de l'adoption de la révision constitutionnelle qui doit assurer les droits de l'inventeur.

— Les députés romands aux Chambres fédérales ont décidé dans une réunion particulière, tenue à Berne, de travailler énergiquement en faveur des brevets d'invention.

— L'Association patriotique radicale neu-châteloise va, dit le *National suisse*, prendre les mesures nécessaires pour engager le parti radical à participer en masse à la votation du 10 juillet dans un sens affirmatif.

— La *Nouvelle Gazette du Valais*, organe du gouvernement de ce canton, a publié un article intitulé « Les brevets d'invention et les intérêts valaisans », exposant avec vigueur les motifs qui doivent engager le Valais à ne pas se séparer dans cette question de la Suisse romande unanime.

— Le Comité central du Volksverein du canton d'*Appenzell Rh.-Ext.* invite les sections de cette société à discuter la question de la propriété industrielle et à s'assurer le concours de conférenciers compétents.

— Une assemblée en faveur des brevets a eu lieu dimanche 19 juin, à *Lucerne*. Le comité constitué dans cette ville travaille énergiquement.

— Vendredi 17 juin, une nombreuse assemblée populaire, réunie à *St-Gall*, a voté, à l'unanimité moins une voix, une résolution d'après laquelle les assistants s'engagent à travailler de toutes leurs forces au triomphe des brevets.

Montres à bas prix.

(Communication du consul suisse à Leipzig, M. Henri Hirzel.)

L'importance si grande de l'industrie horlogère pour la Suisse donne un intérêt particulier aux phases de la concurrence appelée par la montre américaine Waterbury, dont il est fait mention dans mon rapport sur l'année 1886.* L'opinion émise dans ce rapport, que cette montre ne saurait se maintenir longtemps, s'est fortifiée dès lors, jusqu'à devenir une certitude. Depuis peu, en effet, l'horlogerie suisse est entrée dans la voie que la concurrence américaine lui avait indiquée, et elle livre également une montre à bas prix. Toutefois, tandis que la montre américaine trahit son origine par des dispositions qui peuvent convenir à un pays où, vu la difficulté et le coût des réparations, il est préférable d'acheter une montre neuve sans s'inquiéter de sa durée, plutôt que de faire réparer une ancienne, les montres suisses répondent aux exigences européennes et constituent réellement un instrument propre à mesurer le temps. Une montre et même celle qui coûte le moins, doit, sur le continent, être relativement bonne, complètement achevée, si la vente doit s'en faire par les soins d'un horloger et non par ceux du marchand de jouets. Ici déjà apparaît la différence qui sépare la montre américaine à bon marché de sa rivale suisse. La dernière est établie pour les commerces d'horlogerie sérieux, pendant que la première se trouve surtout dans les magasins de joujoux. Les éléments pour l'établissement d'une montre à remontoir d'un prix modique existaient en Suisse depuis une quinzaine d'années déjà. Personne, néanmoins, jusqu'ici n'avait voulu en tenter

la fabrication avant d'y avoir été pour ainsi dire forcée, car on craignait de nuire à l'industrie horlogère toute entière, par la mise dans le commerce de produits de ce genre. Mais après l'entrée en ligne de la concurrence américaine, qui n'avait pas de considérations industrielles à observer, ni de relations établies à respecter, l'industrie suisse n'eut plus à choisir sa voie et elle s'engagea énergiquement dans la direction nouvelle à la suite de la concurrence américaine.

Le cadran de la montre américaine est de papier, et, comme ses aiguilles sont indépendantes l'une de l'autre et doivent être mises à l'heure avec le doigt, une prompte usure doit en résulter ; le remontage enfin est difficile. La nouvelle montre suisse à bon marché, au contraire, est un vrai remontoir, avec cadran en émail et aiguilles manœuvrées sans plus de difficultés que pour les remontoirs fins, au moyen d'une disposition extérieure en rapport avec l'appareil de remontage. Ces avantages essentiels ont de suite gagné à la montre suisse la faveur du public désireux d'acheter une montre à bas prix ; aussi, quoique le nouveau remontoir suisse vienne à peine de paraître sur le marché, il n'y maintient pas moins la suprématie de l'industrie horlogère suisse.

Théorie du réglage.

Nous reproduisons du *Journal suisse d'horlogerie* l'article qui suit :

A diverses reprises, on nous a demandé si nous connaissons un traité de réglage absolument recommandable, et nous avons chaque fois dû répondre négativement. En tout cas, rien de ce genre n'existe en langue française, et ce fait constitue une lacune des plus graves dans notre littérature horlogère ; mais, en 1882-83, la *Deutsche Uhrmacher-Zeitung* a publié une série d'articles dus à M. J. Grossmann, directeur de l'école d'horlogerie du Locle, et dans lesquels cette question est supérieurement traitée.

Malheureusement, l'étude de M. Grossmann présente deux inconvénients, au premier desquels, celui de n'être pas intelligible pour la généralité des lecteurs de langue française, il était facile de remédier, et nous n'aurions pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour en entreprendre la traduction, si nous n'en avions été détournés par le second inconvénient, celui de publier un travail qui n'eût été à la portée que du tout petit nombre. En effet, M. Grossmann s'est essentiellement appuyé sur des considérations tirées des mathématiques supérieures, et ses nombreuses formules, si élégantes qu'elles soient, nécessitent une connaissance complète du calcul intégral.

Sur ces entrefaites, nous avons eu la bonne fortune de recevoir de M. L. Lossier, notre ancien collaborateur, actuellement directeur de l'école d'horlogerie de Besançon, la proposition de rendre ces articles compréhensibles pour tous ceux qui s'occupent de réglage, en remplaçant ce qui a trait aux mathématiques supérieures par des calculs pour lesquels les notions les plus élémentaires d'algèbre et de géométrie sont seules indispensables. Inutile de dire que nous avons saisi avec gratitude cette occasion de présenter à nos lecteurs un sujet d'une importance aussi capitale pour leur art. Nous devons être d'autant plus reconnaissants à M. Lossier de sa proposition, qu'il a complété le travail de M. Grossmann par une adaptation, faite dans le même esprit, de la théorie de Phillips sur le spiral réglant, et cette partie de son œuvre

ne sera pas la moins méritoire, car, jusqu'ici, cette théorie n'était guère connue que de réputation, et personne n'avait songé ou réussi à la vulgariser.

Le tout se terminera par un résumé, sous forme de conclusion, dans lequel il n'entrera pas une seule formule, et qui sera spécialement destiné aux horlogers n'ayant pas fait d'études, même élémentaires, ou les ayant oubliées.

NOBLESSE OBLIGE

On sait que les ouvriers membres de la Fédération horlogère, reconnaissant l'impossibilité de relever les salaires vu les circonstances commerciales du moment, ont adopté en principe le maintien des prix actuels et s'opposent, par conséquent, aux tentatives de baisses qui se produisent encore par-ci par-là.

Les conflits qui éclatent entre certains fabricants qui cherchent à imposer de nouvelles baisses et les syndicats ouvriers qui veulent les empêcher, donnent lieu à un échange de lettres dont nous croyons intéressants d'offrir un échantillon à nos lecteurs.

Nous tenons ces documents du Comité de la Société des repasseurs et remonteurs qui nous les a communiqués avec prière de les insérer.

Le bon exemple, dit-on, doit venir d'en haut. Il faut avouer que dans le cas particulier, le fabricant au style bref et....parfumé a complètement oublié que *noblesse oblige*.

St-Imier, le 14 mai 1887.
Monsieur Démaison, fabricant d'horlogerie,
Bienne.

Rapport nous a été fait par la Société des ouvriers repasseurs, démonteurs et remonteurs de Bienne et environs, que vous avez fait une *baisse* contrairement à la décision prise par les délégués de la Fédération horlogère, réunis à Bienne le 23 janvier écoulé, consistant en ce qu'il n'y aurait plus de baisse.

Nous pensons que vous avez jeté un défi à cette association ; en conséquence nous voulons vous inviter à réintégrer votre ancien prix pour les repassages, soit — fr. —,* car une baisse dans cette partie n'est nullement motivée. Difficile est la position des ouvriers, vous devez le savoir, Monsieur, et pour ne pas créer un mauvais précédent, nous osons espérer que vous ferez droit à notre juste réclamation. Dans le cas où vous persisteriez à maintenir cette baisse, nous nous verrons dans la nécessité de faire appel à la solidarité des autres métiers pour empêcher votre fabrication ; et, en outre, nous soumettrons le cas de votre maison à la discussion du prochain congrès qui aura lieu le 5 juin.

En outre, nous invitons la section de Bienne à être énergique dans tous les cas de baisses qui pourraient se produire.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Syndicat des repasseurs, démonteurs et remonteurs :

Le président, Le secrétaire,
Ali EBERHARDT. Ch. BOURQUIN.

St-Imier, le 11 juin 1887.
Monsieur Démaison, fabricant d'horlogerie,
Bienne.

Le Comité fédératif des ouvriers repasseurs, démonteurs et remonteurs du Jura, vous a adressé, en date du 14 mai écoulé, une lettre

restée sans réponse. Ce fait a été signalé aux délégués au congrès du 5 juin passé ; nous avons résolu de vous confirmer notre première missive en vous invitant à l'amiable à faire droit à notre juste réclamation, afin d'éviter des mesures qui nous peineraient et qui pourraient ne pas vous être agréables.

Au dernier congrès, il a été décidé que, pour le moment du moins, il ne serait pas fait de mouvement d'augmentation, mais par contre toutes les sections ont été unanimes pour déclarer vouloir s'opposer par tous les moyens légaux à une baisse quelconque.

Veuillez nous faire parvenir votre réponse d'ici à samedi 20 courant au plus tard ; votre silence nous obligera à en aviser toutes les fédérations horlogères, qui prendront alors toutes les mesures nécessaires en pareil cas, et prononceront l'interdit de vos ateliers, ce qui sera rendu public par voie de journaux et par circulaires à toutes les sections de la Fédération horlogère.

A vous lire, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Comité fédératif des repasseurs, démonteurs et remonteurs :

Le secrétaire, Ch. BOURQUIN.

Aux deux lettres ci-dessus, M. Démaison répond le 12 juin courant — c'est la date que porte le timbre postal de l'enveloppe — par le billet suivant, écrit sur un petit morceau de papier. Nous le transcrivons dans toute sa fraîcheur sans rien y changer.

Monsieur,
Aux mensonge est aux menaces je réponds par le mot de cambronne.
Je vous salue. F. DÉMAISON.

SECRÉTARIAT OUVRIER SUISSE

Nous avisons les unions, sections et membres de la Fédération ouvrière suisse, que le Secrétariat ouvrier suisse a commencé dès aujourd'hui ses fonctions. On est prié de s'adresser : *Secrétariat ouvrier suisse, Neu-münster-Zürich*. Le bureau est établi jusqu'à nouvel ordre : Obere Klusstrasse 8, Hirslanden.

Dans sa correspondance officielle avec les membres, sections, unions et comités de la Fédération ouvrière suisse le Secrétariat ne se servira, ni de titres ni de formalités et désire qu'on en use de même envers lui.

Les journaux suisses, désirant recevoir les publications et les communications du Secrétariat, sont priés de bien vouloir nous en faire part. Les organes de publicité de la Fédération ouvrière suisse n'ont pas à faire de demande spéciale.

Zurich, le 1^{er} juin 1887.

Secrétariat ouvrier suisse,
Hermann GREULICH.

NOUVELLES DIVERSES

Droits d'entrée en Autriche-Hongrie. — Le tarif douanier austro-hongrois vient de subir une série de modifications. Celles qui concernent l'horlogerie sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 1887, nous les donnons ici :

Numéro 304 du tarif, Fournitures d'horlogerie, 50 fl. par 100 kg. — N° 305, Horlogerie et mouvements d'horlogerie — sans changement de texte —, les droits sont portés de 50 à 100 fl. par 100 kg.

Des dispositions nouvelles touchant les *déductions pour tare* ont également été introduites ; elles sont calculées sur le *poids brut* de la manière que voici :

* Nous n'osons indiquer ce prix par respect pour la bonne réputation de nos fabricants. La Rédaction.

Numéros 304 et 305 du tarif, Horlogerie et fournitures d'horlogerie : en caisses et tonneaux 20 % ; en paniers 13 % ; en ballots 7 %. N° 306 du tarif, Horloges de tour : en caisses et tonneaux 10 % ; en paniers 6 % ; en ballots 9 %.

Traité de commerce avec l'Italie. — Par note du 6 juin 1887 adressée au conseil fédéral suisse, la légation italienne en Suisse dénonce pour le 1^{er} janvier 1888, au nom de son gouvernement, le traité de commerce suisse-italien. Selon toutes probabilités, les négociations relatives à la conclusion d'un nouveau traité ne pourront être entamées entre la Suisse et l'Italie, avant la fin de celles touchant le renouvellement des traités italo-français et italo-autrichien.

Abzahlungsgeschäfte. — Le genre d'affaires connu sous ce nom, et qui consiste dans la vente à crédit de marchandises payables par à-comptes, commençant à s'infiltrer chez nous — où il englobe aussi la vente des produits horlogers —, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes extraites d'une correspondance de Berlin adressée à la *Gazette de Lausanne*. On apprendra ainsi ce qu'il y a lieu d'attendre de cette institution d'après les points qu'elle porte dans son pays d'origine.

« Le Reichstag a renvoyé au gouvernement, avec recommandation, de nombreuses pétitions réclamant des mesures contre les *déballages* et surtout contre les *Abzahlungsgeschäfte* c'est-à-dire contre les marchands, pour la plupart israélites, qui vendent fort cher aux gens sans fortune des meubles ou des vêtements, à la condition de verser chaque mois un à-compte. Jusqu'ici la chose va encore. Mais les engagements que signent les acheteurs, portent qu'au moindre retard dans le paiement, les objets achetés font retour au vendeur, qui garde les à-comptes pour sa peine. Les agissements des *Abzahlungsgeschäfte* sont vraiment scandaleux et l'on est surpris que nos populations les aient supportés si longtemps. »

Crédits. — Il vient de se fonder une Société des négociants du val de Saint-Imier, avec siège dans cette localité. Son but unique est de sauvegarder les intérêts des commerçants, afin de mettre un terme aux abus des mauvais crédits, en créant un *Livre noir*, contenant les noms des personnes insolubles, qui exploitent les magasins les uns après les autres, en laissant dans chacun d'eux un compte impayé.

Les artisans feraien bien, nous semble-t-il, d'imiter cet exemple, ainsi que les aubergistes, ces deux catégories d'industriels n'étaient pas plus à l'abri d'indignes exploiteurs que les premiers.

Postes. — L'administration des postes informe que le retrait des timbres-postes des émissions antérieures au 1^{er} avril 1882 (figurine Helvétique assise) cessera définitivement et irrévocablement le 30 juin 1887.

Les demandes d'échange d'anciens timbres contre de nouvelles estampilles de valeur — l'échange contre des espèces n'est pas admis — pourront, jusqu'à l'expiration du terme sus-indiqué, être adressées à la direction générale des postes, à Berne.

— La République Argentine a adhéré, pour le 1^{er} juillet prochain, à la convention postale universelle concernant les colis postaux, du 3 novembre 1880, et conséquemment aussi aux actes additionnels de Lisbonne y relatifs. En conséquence, on pourra, dès l'époque sus-indiquée, expédier (via France ou Allemagne) des colis postaux à destination de la République Argentine aux conditions suivantes : limites de poids : 3 kg (la déclaration de la valeur, les remboursements et les marchandises encombrantes ne sont pas admis) ; taxe :

fr. 5. 25 (bonification à la France soit à l'Allemagne fr. 4. 75) ; déclarations en douane : via France 3, via Allemagne 2. Le bureau de poste de Buenos-Aires est jusqu'à nouvel ordre seul autorisé à l'échange international des colis postaux.

Expositions. — Un arrêté ministériel du 9 juin 1887 institue une *exposition d'économie sociale* à l'exposition universelle de 1889 à Paris. Elle est divisée en 15 sections, savoir : I, rémunération du travail ; II, participation aux bénéfices, associations coopératives de production ; III, syndicats professionnels ; IV, apprentissages ; V, sociétés de secours mutuels ; VI, caisses de retraite et rentes viagères ; VII, assurances contre les accidents et sur la vie ; VIII, épargne ; IX, associations coopératives de consommation ; X, associations coopératives de crédit ; XI, habitations ouvrières ; XII, cercles d'ouvriers, récréations et jeux ; XIII, hygiène sociale ; XIV, institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel ; XV, grande et petite industrie, grande et petite culture.

Moyens de propagande commerciale. — *Belgique.* Un répertoire du commerce et de l'industrie belges vient de paraître, lisons-nous dans le *Bulletin du Musée commercial* de Bruxelles. Ce travail, rédigé en quatre langues (français, allemand, anglais et espagnol), est dédié aux agents diplomatiques et consulaires de Belgique à l'étranger. Il mettra ceux-ci en mesure de satisfaire aux demandes nombreuses qui leur parviennent concernant les maisons belges disposées à s'occuper d'affaires d'exportation.

Le besoin d'une semblable publication se faisait sentir depuis longtemps et avait été signalé à diverses reprises par les agents du service extérieur.

Aucun moyen de publicité n'a été omis, en vue de mettre tous les intéressés belges à même de profiter d'une occasion exceptionnellement favorable de se faire connaître à l'étranger. L'exécution a d'ailleurs été facilitée par le puissant concours de la presse spéciale.

Les consuls de carrière belges, à l'occasion des explorations commerciales qu'ils font périodiquement en Belgique, se mettent en rapport avec les industriels belges désireux de nouer des relations d'affaires avec les pays où ils résident. Les indications recueillies par chaque consul font l'objet d'un travail d'ensemble que le département des affaires étrangères fait imprimer dans la langue du pays auquel il est destiné. Ces documents sont ensuite répartis gratuitement par les soins des consuls au mieux des intérêts belges. Le *Répertoire du commerce et de l'industrie* généralise l'idée : il sera utilisé dans tous les pays où il existe des agents belges.

Bureau de garantie de Besançon. — *Etat comparatif du nombre de montres pointonnées et des droits perçus.*

Mois de mars 1887 et 1886 :			
	Or	Argent	Droits perçus
En 1887	8,633	20,376	51,331 98
En 1886	8,331	20,775	48,267 27
Augmentation pr 1887	302	—	3,064 71
Diminution	—	399	—
Depuis le commencement de l'année à fin mars			
En 1887	26,407	59,484	150,374 39
En 1886	25,095	62,512	147,159 52
Augm. pour 1887	1,312	—	3,214 87
Diminution	—	3,028	—

Consulats suisses. — Un vice-consulat est créé à Venise et M. Ferdinand Imhof d'Aarau appelé aux fonctions de vice-consul.

— Un consulat suisse est créé à Pretoria pour la République sud-africaine (Transvaal) ;

M. Edouard Constançon, de Morges, est nommé consul à ce poste.

Traité de commerce. — Entre M. le ministre Roth, à Berlin, et le ministre grec dans la même capitale a été conclue une convention provisoire de commerce, qui est entrée en vigueur dans les deux Etats le 10 juin.

Commerce d'horlogerie en Suisse, en avril 1887.

	Importation	Exportation			
	1887	1886	1887	1886	
	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	
Horloges fines	1,392	1,634	17	155	
Carillons et boîtes à musique	209	242	13,174	14,487	
Montres de poche de tout genre à boîte de nickel ou d'autre métal non précieux	3,948	6,235	81,859	67,965	
Montres à boîte d'argent	1,569	3,327	176,366	140,894	
Montres à boîte d'or	680	2,240	48,152	30,035	

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

A la rédaction de la *Fédération horlogère*, Bienne.

Nous vous prions, Monsieur le rédacteur, de publier cet article avec la liste, dans le numéro de la *Fédération horlogère suisse* qui paraîtra vendredi 24 juin.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le Comité fédératif des repasseurs, démonteurs et remonteurs du Jura :

Le caissier : Fritz BALMER.

GRÈVE DE MOUTIER

Tous les membres de la Fédération horlogère, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à notre industrie sont invités à verser leur obole entre les mains du caissier du Syndicat des repasseurs et remonteurs, à Saint-Imier, lequel est chargé de les transmettre aux ouvriers de Moutier. Les besoins sont pressants, citoyens, nous espérons que vous comprendrez ce beau mot *solidarité*.

Nous donnons ci-dessous la liste des sociétés et particuliers qui ont, jusqu'à maintenant, contribué à soutenir ces ouvriers en grève.

Plusieurs sociétés réunies de Saint-Imier, 175 francs. — Ouvriers horlogers de Granges, 100 fr. — Ebauches, finissages, échappements, emboîteurs de St-Imier et Villaret, 116 fr. 70. Repasseurs et remonteurs de St-Imier, 100 fr. — Société ouvrière de Langendorf, 50 fr. — Ouvriers horlogers de Selzach, 35 fr.

Chaux-de-Fonds, le 17 juin 1887.

Monsieur le rédacteur,

Nous remarquons dans votre numéro de ce jour une lettre datée du Locle, 12 juin, qui dit que les fabricants et peintres en cadans sont constitués en syndicats et qu'ils sont rattachés à la Fédération des fabricants et ouvriers de cette partie.

Nous devons à la vérité de dire que votre correspondant est mal renseigné et, qu'au

contraire, ces fabricants et ouvriers du Locle sont les seuls dans notre métier qui n'ont pas voulu se joindre à nous. Nous croyons savoir que c'est précisément sur l'hostilité et pis encore de la part des chefs d'atelier que les ouvriers faiseurs de cadans d'émail du Locle n'ont pas pu, jusqu'à présent, former une section.

Il est de notre devoir de rectifier cette inexactitude afin que le public horloger sache à quoi s'en tenir à l'égard des amis ou des ennemis de la rénovation de notre industrie.

Agreez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Pour le Comité central de la Fédération des fabricants de cadans d'émail :

Le secrétaire, Le président,
E. JEANNERET-PERRET. Fritz VÖEGELI.

Souscription en faveur des ouvriers de Selzach.

Société ouvrière d'Oberstrass, Zurich, 36 fr. 50.
— Association des serruriers de Zurich, 13 fr. 50.
— Société du Grutli de Aussersihl-Wiedikon, 20 fr.
— Société du Grutli de St-Gall, 17 fr. — Société du Grutli de Bühler (Appenzell), 3 fr. — Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs de Corgémont, 15 fr. — Par M. Jules-Auguste Robert à Bienn, 60 fr. — Société ouvrière d'Oberstrass, Zurich, 7 fr. 50. — Société des typographes de Zurich, 50 fr. — Société du Grutli de Soleure, 22 fr. — Société du Grutli de Rapperswil, 10 fr. — Société du Grutli du Locle, 9 fr. — Par le Comité central Gewerkschaftsbund, Zurich, le montant d'une liste de souscription de l'Association des tailleurs de Zurich, 9 fr. — Société du Grutli de Mollis, 5 fr. — Société du Grutli de Davos, 5 fr. — Société du Grutli de Granges, 10 fr. — Société du Grutli de

Payerne, 4 fr. 60. — Société ouvrière de St-Gall, 30 fr. — Société des repasseurs, démonteurs et remonteurs de Tramelan, 15 fr. — Société ouvrière allemande de Bienn, 5 fr. 50. — Association des ouvriers sur fer et métaux de Genève, 12 fr. — Société du Grutli de Raterschen, 5 fr. — Société du Grutli de Petit-Bâle, 13 fr. 70. — Démocrates-socialistes de Trogen, 5 fr. 50. — Union des tailleurs de Lausanne, 21 fr. — Par M. A. Oswald à St-Fiden, 30 fr. — Ouvriers polisseurs et finisseurs de boîtes du Locle, 7 fr. — Société du Grutli de Uster, 7 fr. — Société du Grutli d'Oerlikon, 4 fr. 40. — Union des ouvriers du Haute-Engadin, 5 fr. — Société du Grutli d'Oberburg, 7 fr. — Société du Grutli de Sils-Thusis, 2 fr. — Tailleurs de l'atelier M. Wicki à Luzerne, 9 fr. 40. — Association des tailleurs de Bienn, 8 fr. — Liste de souscription à Selzach, 28 fr. 20. — Société du Grutli d'Ersfeld, 23 fr. 20. — Société du Grutli de Pfäffikon, Zurich, 5 fr. — Société des graveurs de Bienn, supplément, 2 fr. 50. — Par M. Michler, le montant d'une liste de souscription dans le nouveau bâtiment de M Welther-Tobler, à Zurich, 13 fr. — Sociétés ouvrières allemandes de Hörgen et Zoug, 5 fr. — Société du Grutli de Aussersihl-Industriequartier, 10 fr. — Société ouvrière d'Oerlikon, 20 fr. — Société ouvrière allemande de Vevey, 6 fr. — Société des typographes de Berne, 67 fr. 50. — Société des ébauches, finissages et pignons de Bienn, 40 fr. — Société du Grutli de Rorschach, 15 fr. — Société du Grutli de Trimbach, 17 fr. 50. — Société du Grutli de Grand-Bâle, 17 fr. 40. — Société des ouvriers monteurs de boîtes de Bienn, 50 fr. — Société des ouvriers monteurs de boîtes ou du Locle, 41 fr. — Société des ouvriers monteurs de boîtes des Billodes, Locle, 7 fr. 20. — Société des ouvriers monteurs de boîtes de Fleurier, 10 fr. — Société des typographes de Lucerne, 15 fr. — Société du Grutli de Lostorf, 5 fr. — Section fédérative des horlogers de Neuchâtel, 20 fr. — Société du Grutli de Wädensweil, 5 fr. — Société des monteurs de boîtes de Tramelan, 50 fr. — Société du

Grutli d'Yverdon, supplément, 1 fr. 50. — Société du Grutli de Speicher, 4 fr. 20. — Société du Grutli de Kriens, 7 fr. 50. — Société du Grutli de Lausanne, 30 fr. — Société des sertisseurs de Boujean, 4 fr. 30. — Société des sertisseurs de Bienn, liste de souscription n° 545.9.546, 20 fr. — Ouvriers de la fabrique d'horlogerie de Delémont, 28 fr. 70. — Société des faiseurs de cadans de Porrentruy, 10 fr. Transmis par le bureau de la Fédération horlogère : Cercle démocratique romand de Bienn, 20 fr. — Du Comité et de quelques membres de la Société ouvrière de Courgenay, 12 fr. — Union des ouvriers faiseurs de cadans de Bienn, 50 fr.

Somme totale fr. 5,193. 85.

Au nom des Sociétés ouvrières de Granges et Selzach,
Le Caissier : **Oscar Guggi.**

AVIS

Les paiements pour l'abonnement du second semestre à la FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE seront reçus au bureau du journal, rue neuve 38^a, à Bienn, jusqu'au 18 juillet prochain. Passé ce terme, le montant de cet abonnement sera pris par la poste.

La grève de Selzach étant terminée, les fonds qui pourront encore nous parvenir seront remis au Comité central de la Fédération ouvrière sauf avis contraire des expéditeurs.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGENIN.

CONVOCATION

Tous les ouvriers de Bienn et environs, appartenant aux sections ouvrières de la Fédération horlogère, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire

**Samedi 25 courant, à 8 heures du soir,
au Café Weyeneth.**

Tractandas importants — Présence par devoir
Les Presidents des Sociétés ouvrières.

AVIS

Le Comité central de la Fédération ouvrière informe les sections que le Tribunal arbitral, chargé de régler la question de la grève des remonteurs de Moutier, va se réunir.

Comme les ouvriers en grève doivent être soutenus jusqu'à complet arrangement du différend, les secours qui parviendront au Comité continueront à être distribués aux ouvriers de Moutier.

SOCIÉTÉ SUISSE DES PATRONS MONTEURS DE BOÎTES

Les sociétaires sont avisés que par lettre en date du 10 juin courant, la Société générale des monteurs de boîtes or de Besançon déclare adhérer au tarif pour la matière manufacturée d'or, admis par le Comité central, dans sa séance du 27 mai écoulé.

BIENNE, le 15 juin 1887.

Pour le Bureau du Comité central : 174
Le Secrétaire,
Fritz HUGENIN. Le Président,
F. SCHLATTER.

Le Comité central de la Société suisse des patrons monteurs de boîtes a fixé comme suit le tarif des matières manufacturées d'or dans les titres contrôlables :

585 ^{mm} plein, titre allemand, le gramme, fr. 2.20
597 à 600 ^{mm} » » » 2.22 1/2
K 14, 580 à 583 ^{mm} rouge et pâle, » » 2.16
K 18, _____ or anglais, » » 2.75
K 18, _____ or allemand, » » 2.75
K 18, 747 à 750 ^{mm} rouge et pâle, » » 2.70

Le présent tarif entrera en vigueur dès le 15 juin courant.

BIENNE, le 1^{er} juin 1887.

Pour le Bureau du Comité central : 162
Le Secrétaire,
Fritz HUGENIN. Le Président,
F. SCHLATTER.

ATTENTION !

BALDRACCHI, François, émailleur, est exclu de la Fédération pour cause d'inobservation des statuts fédératifs.

COMITÉ CENTRAL

179 de la Fédération des ouvriers faiseurs de cadans d'émail.

Messieurs les Fabricants d'horlogerie

et

Monteurs de boîtes or

qui désirent se procurer les **nouveaux Tarifs** des matières d'or (mis en rapport avec les décisions prises par la Société suisse des monteurs de boîtes) peuvent s'adresser à M. Charles Savoie, essayeur-juré, au Bureau de contrôle, Chaux-de-Fonds.

Le prix de chaque tarif est de fr. 1.— Envoi franco contre remboursement.



ATTENTION

Il est porté à la connaissance de la population horlogère, que dans son assemblée générale extraordinaire du 3 juin, la Société soussignée a expulsé de son sein **Henri Nicolet**, remonteur, pour avoir, par des manœuvres déloyales, entravé momentanément les projets de la Société au sujet d'un litige survenu avec un fabricant.

ST-IMIER, le 13 juin 1887.

Au nom de l'Association des repasseurs, démonteurs et remonteurs de St-Imier :
LE COMITÉ.

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNEES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes
DIPLOME MÉDAILLE
ZÜRICH 1883 Anvers 1885

H.R. THALMANN
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS
taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage et FINISSAGE de boîtes et cuvettes or et argent

BUREAUX - BIENNE - Quartier-Neuf

Fabrication d'Aiguilles Spécialité pr exportation Acier dorées, damasquinées COMPOSITIONS QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES POIRES Breguet et Dessins variés Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques à toutes épaisseurs

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNEE

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

ESTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essa
Fente de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois

Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

ÉCOLE D'HORLOGERIE
de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.
Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire vient de commencer.
Les parents qui désiraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

LA COMMISSION.

86

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6
COMMISSION — EXPORTATION

Georges Favre-Jacot
LOCLE (SUISSE)

7

FABRICATION
de
PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRES

METZGER & RUEGER
BIENNE

21

Remontoirs or, argent et galonné
Ancres et Cylindres 11" à 20"

Téléphone

*

Téléphone

LOUIS MULLER
Quartier-Neuf, 55
BIENNE

A V I S

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

Fabrique d'Ebauches de Bienne**FLURY FRÈRES
A BIENNE (SUISSE)**

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis 13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant
12 $\frac{3}{4}$ et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancrès, lépines et savonnette

Ouvrage soigné et consciencieux

Fabrication mécanique

BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

— TéLéphone — 28

Fabrication d'Horlogerie garantie

Spécialité de Remontoirs or et argent
de 12 à 21 lignes

Finissages de Genève pour H-SCH+ pièces de première qualité
en 12 et 13 lignes

HAEGLER-SCHWEIZER
BIEINNE (Suisse) 4

MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS
pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842

Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

M. A. NUSSBAUM
BACHET DE PESAY
GENÈVE

FABRIQUE 29
DE
BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or
Anneaux argent massifs et
plaqué argent
COURONNES
Formes en tous genres



J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

EXPOSITION
EXPORTATION

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité

de

Remontoirs or 12 et 13 lignes

POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

ST-IMIER

(Suisse)

FABRICATION DE BIJOUTERIE
ET D'HORLOGERIE

Spécialité de
REMONTOIRS
en or,
argent
et métal
PIÈCES
de rechange

AUG. WEBER

A BIENNE

CHAINES
CLES
ET MÉDAILLONS
en or,
argent
et
doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

RÉPÉTITIONS CHRONOGRAPHES COMPTEURS
HORLOGERIE EN BLANC
Spécialité
FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES
en tous genres 134
A. LUGRIN
ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)
Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant
Prix très avantageux pour commissions importantes
FOURNITURES DIVERSES

FABRICATION D'HORLOGERIE

en tous genres

ALEXIS HUGUENIN

St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant

SYSTÈME INTERCHANGEABLE

53

AEBY & CIE

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienné, Amsterdam et Anvers

Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

F. C. MATILE

LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses

à Morteau et au Locle

72

EXPÉDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES

en tous genres

JEAN CORBAT

Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.

Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.

Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.

» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.

» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.

» chronographe, avec grandes secondes.

» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.

Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.

Ouvrage soigné à des prix modérés.

19

72

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH

GROS B I E N N E D E T A I L

Assortiments cylindres soignés

Fabrication d'Horlogerie

3

J. AEGLER

Vignoble - Rebberg

BIENNE

RÉGULATEURS
et
RÉVEILS
Grand Choix
Prix réduits

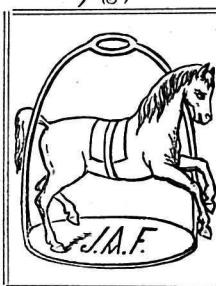
Spécialité
de
MONTRES
pour
DAMES

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel
und Umgebung.

TELESCOPE

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienné.



J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

Fabrique d'Horlogerie garantie

EUG. VUILLEMIN

MADRETSCH (Suisse)



SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

Qualité bon courant et soigné

13

La Rotisserie de cafés

Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

-0-

Marque de fabrique
déposée

-0-



Fabrique
d'Extrait de café
(fondée en 1816)

-0-

Marque de fabrique
déposée

-0-

CHARLES KAUFMANN à BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti
en paquets de $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ kilo, à fr. 1,40, 1,50, 1,70.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

30

NOUVELLES MACHINES À COUDRE

perfectionnées à Cleveland
de la Cie WHITE (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLOETI-BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88



La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable

122

THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le **THÉ BURMANN**.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

AU PLANTEUR

BIENNE FRITZ SETZ BIENNE
Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

→ GROS ET DÉTAIL ←

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

26

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Fermetures de portes, de fenêtres, de jalousies.

24

Chemises sur mesure
pour hommes et jeunes gens

GILETS DE FLANELLE

CALEÇONS

MAISON MATILE-MATHEY

BIENNE

Rue de Nidau et Rue Neuve 38

Il sera fait un modèle pour chaque commune

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

Travail prompt et garanti.

PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Biennaisie, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs
pour doreurs et nickeleurs.

W. GUGELMANN.



AVIS

Il ne sera répondu à aucune lettre de demande de renseignements qui ne sera pas accompagnée d'un timbre de 10 centimes pour la réponse. (Administration).

42

Un ingénieur mécanicien
bien au courant de la fabrication des outils et machines d'horlogerie les plus perfectionnés, cherche à se placer dans une fabrique ou établissement analogue. 176
S'adresser au bureau du journal.

La fabrique de montres des Brenets demande un bon mécanicien sachant faire les étampes. 177

Une maison de premier ordre faisant les **pivotages de pignons** et autres, demande du travail en toutes qualités et genres, depuis 75 cent. la douzaine. 140
Prompte exécution.

Prendre l'adr. au bureau du journal.

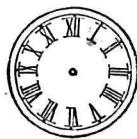
Chronographes et Rattrapantes
en tous genres

Posage et fourniture de mécanismes 163

Ouvrage soigné et courant

E. LECOULTRE
SENTIER, Vallée de Joux
FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie
CHAUX-DE-FONDS 46


G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE
Marque Cadran
Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO**, Berne.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—